

# SAINT GERMAIN LÈS ARPAJON

DOCUMENT D'INFORMATION  
COMMUNAL SUR  
LES RISQUES MAJEURS



**LES BONS RÉFLEXES  
FACE AUX RISQUES  
MAJEURS**

## ■ MADAME, MONSIEUR,

Notre commune, comme bien d'autres, peut être touchée par une catastrophe naturelle ou technologique pouvant mettre en danger la population.

La sécurité des personnes étant une des missions du Maire et une des priorités de la municipalité, nous avons souhaité, au travers de ce Document Information Communal sur le Risques Majeurs (DICRIM), vous présenter les différents risques auxquels nous pourrions être confrontés, avec les conseils et réactions à avoir dans un de ces cas.

En cas de catastrophes naturelles, la municipalité, en collaboration avec les moyens de secours mettra tout en oeuvre pour minimiser les conséquences sur les vies humaines ou sur les biens.

Dans ce genre d'incidents et en cas de besoin nous compterons sur votre mobilisation et votre participation pour le bon déroulement des opérations de secours.

Vous pouvez compter sur nous.



Norbert SANTIN  
Maire

A handwritten signature in blue ink, corresponding to Norbert Santin. The signature is stylized and cursive.



Christian KERVAZO  
Maire-adjoint chargé de la Prévention et de la Sécurité

A handwritten signature in blue ink, corresponding to Christian Kervazo. The signature is cursive and includes a long horizontal stroke at the end.

# LES BONS RÉFLEXES FACE AUX DANGERS PRÉVENIR POUR MIEUX RÉAGIR



INONDATION



SISMICITÉ



VIGILANCE  
MÉTÉO



ACTIVITÉS  
INDUSTRIELLES



TRANSPORT DE  
MARCHANDISES  
DANGEREUSES



APPEL  
D'URGENCE

## ■ SOMMAIRE

**QU'EST-CE QU'UN RISQUE MAJEUR ?** P.5

**L'ALERTE** P.6

### Les risques à Saint-Germain-lès-Arpajon

▼ **RISQUES NATURELS** P.10

*Inondations*

*Mouvement de terrain*

*Autres risques météorologiques (orage, tempête, canicule...)*

▼ **RISQUES TECHNOLOGIQUES** P.10

▼ **TRANSPORT DE MATIÈRES DANGEREUSES** P.10

*Par voie routière*

*Par canalisation*

*Par voie ferroviaire*

▼ **RISQUE INDUSTRIEL** P.13

### Les risques moins probables à Saint-Germain-lès-Arpajon

▼ **RISQUES NATURELS** P.14

*Séisme*

▼ **RISQUES TECHNOLOGIQUES** P.15

*Nucléaire*

**NUMEROS UTILES** P.16

**NOTES** P.17

## Un risque majeur (principalement naturel ou technologique) est la confrontation d'un événement potentiellement dangereux avec des enjeux humains, économiques et environnementaux.

Il est caractérisé par sa faible fréquence (si faible qu'on pourrait être tenté de l'oublier et de ne pas se préparer à sa survenue) et par sa gravité (nombreuses victimes, dommages importants aux biens et à l'environnement).

### ► LE RISQUE NATUREL

C'est une menace résultant de phénomènes géologiques ou atmosphériques aléatoires. *Exemples : avalanche, crue torrentielle, inondation, mouvement de terrain, canicule, tempête.*

### ► LE RISQUE TECHNOLOGIQUE

C'est la menace d'un événement indésirable lié à la défaillance accidentelle d'un système potentiellement dangereux. Le risque technologique est engendré par l'activité humaine.

*Exemples : risques industriels et nucléaires, transport de matières dangereuses, rupture de barrage.*

### ► AU NIVEAU COMMUNAL

La cellule de crise municipale, présidée par le Maire, est constituée d'élus et de personnels municipaux. Sa mission est d'informer la préfecture en temps réel de la situation sur le plan local, de mettre en œuvre les moyens de secours, de requérir les moyens supplémentaires si nécessaire, de coordonner les actions, d'informer la population et de gérer l'après-crise. Elle dispose d'un Plan Communal de Sauvegarde (PCS) opérationnel et fonctionnel pour faire face à un événement grave. Il fixe l'organisation nécessaire à la diffusion de l'alerte, recense les moyens disponibles en matériel, définit la mise en œuvre d'accompagnement et de soutien à la population. Les écoles s'appuient sur le Plan Particulier de Mise en Sécurité (PPMS).

### ► AU NIVEAU DÉPARTEMENTAL

Le Plan ORSEC (Organisation de la Réponse de Sécurité Civile) est destiné à traiter les conséquences de tout type d'événement nécessitant une réponse dans l'urgence pour la protection des populations (catastrophe naturelle ou technologique, crise sanitaire...) lorsque l'organisation des secours revêt une ampleur particulière. Il est activé par le Préfet. **Être citoyen, c'est agir. Vous aussi, soyez prêts !**

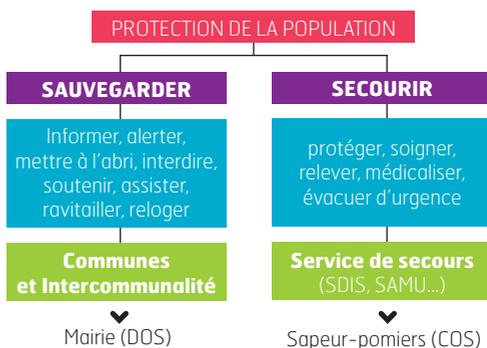
# LE RISQUE MAJEUR



## ■ GESTION D'UN RISQUE MAJEUR

La loi de modernisation de la sécurité civile distingue les missions à assurer en cas d'événement majeur :

- Le secours reste de la compétence des Sapeurs-Pompiers qui proposent le Commandant des Opérations de Secours (COS).
- La sauvegarde revient au Maire, Directeur des Opérations de Secours (DOS), qui devra entre autres :
  - alerter la population concernée,
  - assurer le transport / l'évacuation,
  - organiser l'hébergement / le ravitaillement des sinistrés.





## DES QUE L'ALERTE EST LANCÉE, AYEZ LES BONS RÉFLEXES

### IMPORTANT !

**Avoir en permanence  
chez soi en prévision  
d'une alerte.**



Mettez-vous à l'abri



Tenez-vous informés

- par la radio
- par la télévision
- par téléphone !  
Météo France (0892 680 233)
- par internet



Ne téléphonez pas (sauf  
urgence vitale)



N'allez pas chercher les enfants  
à l'école

### >>> **DANS TOUTS LES CAS, SUIVRE LES CONSIGNES DES AUTORITÉS**

- ▶ Radio portable avec piles
- ▶ Lampe de poche avec piles, bougies
- ▶ Bouteilles d'eau potable
- ▶ Papiers personnels
- ▶ Médicaments, traitement médical en cours
- ▶ Couvertures

# L'ALERTE



## ■ MOYEN DE DIFFUSION DE L'ALERTE

En cas de prévision ou de survenance d'un événement grave, vous pourriez être alerté par :

- ▶ Sirène
- ▶ Véhicule communal équipé d'un mégaphone
- ▶ Mégaphone du centre de loisirs
- ▶ Alerte SMS des personnes enregistrées en mairie
- ▶ Radio : France Bleue (107.1 FM)
- ▶ Radio : France Inter (87.7 FM)

## ■ SALLE DE MISE À L'ABRI

- Mairie, Rue René Dècle
- École Louis Babin, rue du docteur Louis Babin
- École Joliot Curie, rue de la Commune de Paris
- Gymnase Louis Babin, route de Leuville
- École Jules Vallès, résidence Jules Vallès
- École Paul Langevin, Route de Corbeil

### ▶ **Un signal sur trois cycles successifs**

Durée d'un cycle : 1 minute et 41 secondes

### ▶ **Un signal de fin d'alerte**

Signal continu d'une durée de 30 secondes



### >>> **LES SIGNAUX D'ALERTE**



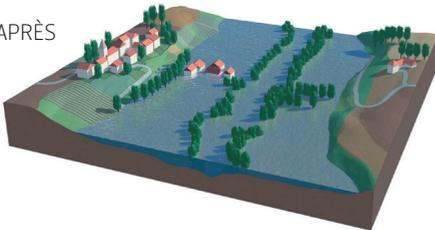
# LES RISQUES NATURELS



AVANT



APRÈS



## ■ INONDATION

### > QU'EST-CE QU'UNE INONDATION

L'inondation est une submersion, rapide ou lente, d'une zone habituellement hors d'eau. Le risque d'inondation est la conséquence de deux composantes : l'eau qui peut sortir de son lit habituel d'écoulement et l'homme qui s'installe dans l'espace alluvial pour y implanter toutes sortes de constructions, d'équipements et d'activités.

### > LE RUISSELLEMENT PLUVIAL URBAIN

• **Les crues rapides des bassins périurbains** (à proximité d'une ville). L'imperméabilisation du sol (bâtiments, voiries, parkings, etc.) limite l'infiltration des pluies et accentue le ruissellement, ce qui occasionne souvent la saturation et le refoulement du réseau d'assainissement des eaux pluviales. Il en résulte des écoulements plus ou moins importants et souvent rapides dans les rues.

• **Les inondations de plaine.** La rivière sort de son lit lentement et peut inonder la plaine pendant une période relativement longue.

## LE RISQUE INONDATION



**Une inondation est une submersion rapide ou lente d'une zone pouvant être habitée ; elle correspond au débordement des eaux lors d'une crue.**

### >>> QUE FAIRE ?



Fermez les portes, les aérations



Coupez l'électricité et le gaz



Montez à pied dans les étages



Écoutez la radio pour connaître les consignes à suivre



N'allez pas chercher vos enfants à l'école. L'école s'occupe d'eux.



Ne téléphonez pas : libérez la ligne pour les secours

### >>> EN CAS D'INONDATION BRUTALE



Fuyez immédiatement



Gagnez un point en hauteur



N'allez pas chercher vos enfants à l'école. L'école s'occupe d'eux.

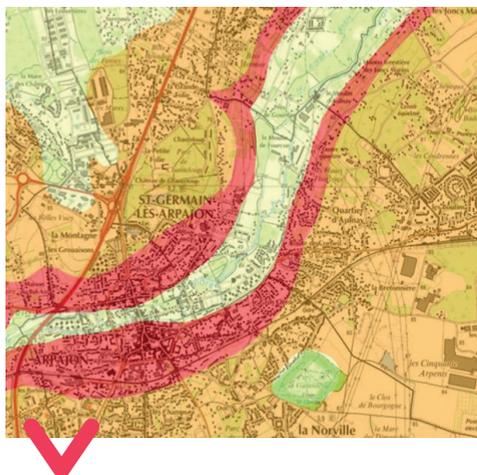
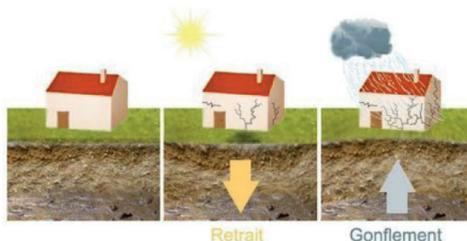


## CONSIGNES DE SÉCURITÉ

- Information des acquéreurs et des propriétaires par la mairie
- Surveiller le bâti
- Éviter la végétation à proximité des murs
- Créer un écran anti-racines
- Vérifier l'étanchéité des canalisations enterrées

## ■ MOUVEMENT DE TERRAIN

- Les sols argileux se comportent comme « une éponge » en se gonflant (augmentant leur volume) lorsqu'ils s'humidifient et, au contraire, en se tassant (rétraction) en période de sécheresse.



Source : [www.georisques.gouv.fr](http://www.georisques.gouv.fr)

**Le secteur concerné par les mouvements de terrain est situé le long de l'Orge étant la partie aval.**

- Consultation de la carte des argiles de la commune de Saint-Germain-lès-Arpajon : [www.argiles.fr](http://www.argiles.fr)
- Ces retraits - gonflements successifs de matériaux argileux engendrent des dommages sur les constructions qui peuvent compromettre la solidité de l'ouvrage : fissures des murs et des cloisons, affaissement des dallages, rupture de canalisations enterrées. À ce jour, la commune n'a jamais été impactée par ce risque majeur.

## ■ LES AUTRES RISQUES MÉTÉOROLOGIQUES

- ▶ Ils concernent les orages, les tempêtes, la canicule, les chutes de neige et le verglas. Une vigilance météorologique et quelques consignes de sécurité peuvent permettre à chacun de se protéger et de réduire les effets sur leurs biens.

### >>> LES CONSIGNES DE SÉCURITÉ



Suivez les consignes de sécurité



Ne téléphonez qu'en cas d'urgence



Écoutez radio France info et France Inter



Si possible restez à l'abri

## DÈS QUE L'ALERTE EST LANÇÉE AYEZ LES BONS RÉFLEXES

### TEMPÊTE / ORAGE

#### Risques

- ▶ Chutes de branches
- ▶ Risque d'électrocution
- ▶ Inondations
- ▶ Rupture d'alimentation
- ▶ Foudroiement
- ▶ Feu

- Mettez en sûreté tout objet qui à l'extérieur peut-être emporté par le vent
- Fermez solidement portes et fenêtres
- Ne sortez pas à l'extérieur pendant la tempête ou l'orage même si vous constatez un dégât sur votre habitation
- Débranchez vos appareils électriques et l'antenne de télévision
- Ne touchez pas aux fils électriques tombés à terre
- N'allez pas chercher vos enfants à l'école, ils sont pris en charge par les enseignants

### CANICULE

#### Risques

- ▶ Déshydratation
- ▶ En cas de risque de complications médicales, rapprochez-vous de votre médecin

- Personnes fragiles et isolées : inscrivez-vous en Mairie afin que les services municipaux puissent vous assister
- Fermez portes et fenêtres
- Buvez régulièrement pour éviter la déshydratation
- Signalez les personnes fragiles et isolées à la Mairie

### NEIGE / VERGLAS

#### Risques

- ▶ Accidents de la route
- ▶ Chutes sur chaussée glissante
- ▶ Hypothermie

- Limitez vos déplacements aux impératifs
- Dégagez la neige et salez devant votre domicile
- Veillez à stationner votre véhicule de manière à ne pas gêner le passage des véhicules de déneigement et salage qui circulent souvent la nuit



## CONSIGNES DE SÉCURITÉ

Dès que l'alerte est lancée, ayez les bons réflexes

### >>> PENDANT



Ne fumez pas  
Évitez un « sur-accident »

18

Alertez les sapeurs pompiers (18) et précisez :

- le lieu exact de l'accident (*nom de la voie, point kilométrique...*)
- la présence ou non de victimes



Rejoignez le bâtiment le plus proche, mettez-vous à l'abri

► En cas de fuite de produit n'y touchez pas, sinon lavez-vous et changez-vous rapidement



Confiniez-vous (obturez toutes les entrées d'air)



Coupez le gaz et l'électricité



Tenez-vous informés des consignes à suivre

- par la radio
- par la télévision



Ne téléphonez pas (laissez le réseau disponible pour les secours sauf urgence vitale)



N'allez pas chercher les enfants à l'école ; ils seront pris en charge par les enseignants

### >>> APRÈS

Attendez l'autorisation des autorités pour regagner votre domicile

Aérez le local après la fin de l'alerte

# LES RISQUES TECHNOLOGIQUES



Sachez identifier un convoi de matières dangereuses.

## ■ TRANSPORT DE MATIÈRES DANGEREUSES (TMD) PAR VOIE ROUTIÈRE

Les risques du transport de matières dangereuses résultent des possibilités de réactions physiques et/ou chimiques des matières transportées en cas de perte de confinement ou de dégradation du contenant (citerne, conteneur...).

### Les effets :

- Incendie suite à un choc, un échauffement, une fuite avec risques de brûlures et d'asphyxie.
- Dispersion dans l'air, l'eau et le sol de produits dangereux avec risques d'intoxication par inhalation, par ingestion ou par contact, ou pollution.
- Explosion, après un choc, par des mélanges de produits avec risques de traumatismes directs.

### À Saint-Germain-lès-Arpajon, trois axes sont concernés :

- la route nationale 20 (RN20),
- la route départementale 19 (RD19),
- la route départementale francilienne (N104).

## ■ TRANSPORT DE MATIÈRES DANGEREUSES (TMD) PAR CANALISATION

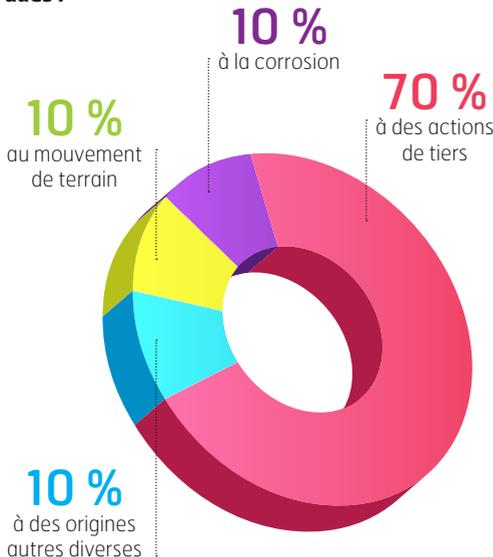
La canalisation gazoduc passe au nord vers le sud puis de l'ouest vers l'est de la commune. Elle conduit des gaz inflammables.

Cette canalisation peut subir des altérations entraînant des fuites :

- ▶ Corrosion interne liée aux fluides transportés pouvant altérer le pipeline ou les installations annexes.
- ▶ Corrosion externe liée le plus souvent aux écarts de potentiel électrique avec les structures avoisinantes.
- ▶ Rupture suite à une action mécanique externe.
- ▶ Rupture par fatigue : conséquence des déformations cycliques du pipeline sous l'effet de variations thermiques ou de pression intérieure. Ce phénomène est souvent conjugué avec la corrosion.

L'exploitation dispose d'un Plan de Surveillance et d'Intervention (PSI) aérien et terrestre.

**D'après l'INERIS, les ruptures de pipeline en France durant les 10 dernières années sont dues :**



## CONSIGNES DE SÉCURITÉ

**Dès que l'alerte est lancée, ayez les bons réflexes**

### >>> PENDANT



Des balises réparties le long de la canalisation identifient son tracé et affichent un numéro d'appel d'urgence qui oriente les appels vers le dispatching :

**01 42 50 20 60**



Ne fumez pas



Rejoignez le bâtiment le plus proche, mettez-vous à l'abri

- ▶ En cas de fuite de produit n'y touchez pas, sinon lavez-vous et changez-vous rapidement



Confiniez-vous (obturez toutes les entrées d'air)



Coupez le gaz et l'électricité



Tenez-vous informés des consignes à suivre

- par la radio
- par la télévision



Ne téléphonez pas (laissez le réseau disponible pour les secours sauf urgence vitale)



N'allez pas chercher les enfants à l'école ; ils seront pris en charge par les enseignants

### >>> APRÈS

Attendez l'autorisation des autorités pour regagner votre domicile

Aérez le local après la fin de l'alerte



## CONSIGNES DE SÉCURITÉ



Toujours emprunter le passage balisé pour traverser la voie



S'arrêter avant de traverser



Ne pas traverser si les signaux piétons sont allumés au rouge



Regarder à droite et à gauche AVANT de traverser

## ■ TRANSPORT DE MATIÈRES DANGEREUSES (TMD) PAR VOIE FERROVIAIRES

### ► LA LIGNE C

Gare La Norville/Saint-Germain  
Rue de la Gare  
91180 SAINT-GERMAIN-LES-ARPAJON

La ligne C du RER d'Île-de-France, plus souvent simplement nommée RER C, est une ligne du réseau express régional d'Île-de-France qui traverse l'agglomération parisienne, avec de nombreux embranchements. Elle relie à l'ouest Pontoise, Versailles-Château-Rive-Gauche et Saint-Quentin-en-Yvelines d'une part, et au sud Massy - Palaiseau, Dourdan et Saint-Martin-d'Étampes, ainsi que Versailles-Chantiers par un tracé quasi circulaire, en passant par le cœur de Paris.

**En traversant soyez vigilant**



**Voyant allumé, tout le monde s'arrête !**

## INCIDENTS ET ACCIDENTS

**17 octobre 1995** : un attentat a lieu entre les stations Musée d'Orsay et Saint-Michel, faisant 29 blessés.

**13 août 2007** : un train percute un heurtoir en gare de Versailles-Château-Rive-Gauche, ne faisant aucun blessé.

**20 décembre 2009** : un train déraile à Choisy-le-Roi après avoir percuté un bloc de protection en béton tombé sur les voies, faisant 36 blessés.

**12 juillet 2013** : un train de type Corail déraile en gare de Brétigny-sur-Orge, rasant une partie d'un quai et faisant 7 morts et 30 blessés dont 8 graves.

Les circulations fret de l'axe Juvisy – Brétigny est emprunté par de nombreux trains de marchandises, pour un trafic global quotidien (RER C et fret) de 50 à 100 trains. Cet axe est majeur, pour le trafic de marchandises national et international, et comporte de nombreuses entreprises desservies par le mode ferré. Ce trafic étant amené à se développer dans les années à venir avec le projet d'autoroute ferroviaire, il a été préféré une répartition homogène des circulations fret tout au long de la journée (deux trains de fret par heure et par sens quelle que soit l'heure de la journée), à une concentration des trains de fret aux heures creuses, rendant alors impossible l'extension de la période de pointe.

# LES RISQUES INDUSTRIELS



Le risque industriel est lié à un événement accidentel sur un site industriel, dû à une défaillance technique, une erreur de manipulation, une catastrophe naturelle, entraînant des conséquences immédiates graves pour le personnel, les populations, les biens ou l'environnement avoisinant.

## ► LES EFFETS

- Un incendie par inflammation d'un produit avec risque de brûlures et d'asphyxie.
- Une explosion par mélange entre produits avec risque de traumatismes directs ou par onde de choc.
- Une dispersion dans l'air, l'eau ou le sol de produits dangereux avec toxicité par inhalation, ingestion ou contact.

Le risque industriel à Saint-Germain-lès-Arpaçon est lié à la présence d'installations classées (ICPE) situées à proximité de la commune :

- AMF QUALITE SECURITE ENVIRONNEMENT
- LABORD SAS (ex LABORD Raoul)
- TOTAL MARKETING SERVICES
- CHR HANSEN
- LCM - LOGIDIS COMPTOIRS MODERNES
- ESSO SAF
- COMUS (ex SEPV, ex KAUER)
- LIDL

### L'organisation des secours est prévue dans...

#### Le POI

Plan d'Organisation Interne de l'industriel

#### Le PPI

Plan Particulier d'Intervention du Préfet



## CONSIGNES DE SÉCURITÉ

### Dès que l'alerte est lancée, ayez les bons réflexes

Un accident majeur se produit, vous êtes avertis par la sirène.

#### >>> LES SIGNAUX D'ALERTE



 1'41s  
 |  |  3 x 1'41s  
30s

#### >>> PENDANT



Ne fumez pas et n'allumez pas de flammes



Rejoignez le bâtiment le plus proche, mettez vous à l'abri



Confiner-vous (obturez toutes les entrées d'air et arrêtez les ventilations/climatisations)



Coupez le gaz et l'électricité



Tenez-vous informés des consignes à suivre  
• par la radio



Ne téléphonez pas (laissez le réseau disponible pour les secours sauf urgence vitale)



N'allez pas chercher les enfants à l'école ; ils seront pris en charge par les enseignants

#### >>> APRÈS

Attendez l'autorisation des autorités pour regagner votre domicile

Aérez le local après la fin de l'alerte



## POUR EN SAVOIR PLUS

**Vous êtes dans une zone soumise au risque sismique**

### CONSIGNES EN CAS DE TREMBLEMENT DE TERRE

#### >>> **PENDANT**

Protégez-vous la tête avec les bras

#### **À L'INTÉRIEUR**

abritez-vous sous un meuble solide

#### **À L'EXTÉRIEUR**

éloignez-vous des bâtiments, pylônes, arbres ...

si vous êtes en voiture, restez-y

#### >>> **APRÈS**



fermez le gaz et l'électricité



évacuez les bâtiments et n'y retournez pas, ne prenez pas l'ascenseur, ne touchez pas aux fils électriques tombés à terre



écoutez la radio

respectez les consignes des autorités

... sur le risque sismique, consultez le site du Ministère de l'Écologie, du Développement Durable, des Transports et du Logement :

- **Le risque sismique :**

<http://www.risquesmajeurs.fr/le-risque-sismique>

- **Ma commune face au risque :**

<http://macommune.prim.net>

- **Plan séisme :**

<http://www.planseisme.fr>

- **Le Bureau Central Sismologique français (BCSF) :**

<http://www.franceseisme.fr>

# LES RISQUES NATURELS



## ■ **SÉISME**



Un séisme est une fracturation brutale des roches en profondeur le long de failles dans la croûte terrestre (rarement en surface). Le séisme génère des vibrations importantes du sol qui sont ensuite transmises aux fondations des bâtiments.

Les séismes sont, avec le volcanisme, l'une des manifestations de la tectonique des plaques. L'activité sismique est concentrée le long de failles, en général à proximité des frontières entre ces plaques. Lorsque les frottements au niveau d'une de ces failles sont importants, le mouvement entre les deux plaques est bloqué. De l'énergie est alors stockée le long de la faille. La libération brutale de cette énergie stockée permet de rattraper le retard du mouvement des plaques. Le déplacement instantané qui en résulte est la cause des séismes.

D'une manière générale, les séismes peuvent avoir des conséquences sur la vie humaine, l'économie et l'environnement.

### ➤ **LES MESURES DE PREVENTION ET DE PROTECTION**

- **Information préventive :**

Cette information préventive est formulée par le maire dans le cadre de l'instruction des demandes d'autorisation de construire et certificat d'urbanisme.

- **Mesure de sauvegarde :**

Compte tenu du très faible risque encouru sur le territoire communal, aucune mesure particulière de sauvegarde n'est prévue.

- **Information des acquéreurs ou locataires :**

L'information lors des transactions immobilières fait l'objet d'une double obligation à la charge des vendeurs ou bailleurs :

- Etablissement d'un état des risques naturels et technologiques ;
- Déclaration d'une éventuelle indemnisation après sinistre.

# LES RISQUES TECHNOLOGIQUES



## ■ NUCLÉAIRE

Le risque industriel est lié à un événement accidentel sur un site industriel, dû à une défaillance technique, une erreur de manipulation, une catastrophe naturelle, entraînant des conséquences immédiates graves pour le personnel, les populations, les biens ou l'environnement avoisinant.

### ► LES EFFETS

- Un incendie par inflammation d'un produit avec risque de brûlures et d'asphyxie.
- Une explosion par mélange entre produits avec risque de traumatismes directs ou par onde de choc.
- Une dispersion dans l'air, l'eau ou le sol de produits dangereux avec toxicité par inhalation, ingestion ou contact.

### L'Essonne compte sur son territoire deux Installations Nucléaires de Base (INB) :



**1** Le Commissariat à l'Energie Atomique de SACLAY.

**2** Le CEA/ DAM (Direction des Application Militaire) de Bruyère-le-Châtel.

Dès lors, la totalité du département est potentiellement concernée par un risque de rejets radioactifs.

### L'organisation des secours est prévue dans...

#### Le POI

Plan d'Organisation Interne de l'industriel

#### Le PPI

Plan Particulier d'Intervention du Préfet



## CONSIGNES DE SÉCURITÉ

### Dès que l'alerte est lancée, ayez les bons réflexes

Un accident majeur se produit, vous êtes avertis par la sirène.

### >>> LES SIGNAUX D'ALERTE



1'41s  
3 x 1'41s  
30s

### >>> PENDANT



Ne fumez pas et n'allumez pas de flammes



Rejoignez le bâtiment le plus proche, mettez vous à l'abri



Confiner-vous (obturez toutes les entrées d'air et arrêter les ventilations/climatisations)



Coupez le gaz et l'électricité



Tenez-vous informés des consignes à suivre  
• par la radio



Ne téléphonez pas (laissez le réseau disponible pour les secours sauf urgence vitale)



N'allez pas chercher les enfants à l'école ; ils seront pris en charge par les enseignants

### >>> APRÈS

Attendez l'autorisation des autorités pour regagner votre domicile

Aérez le local après la fin de l'alerte

SERVICE	NUMÉRO À COMPOSER	DANS QUEL CAS ?
<b>Numéro d'urgence Européen</b>	<b>112</b>	Si vous êtes victime ou témoin d'un accident dans un pays de l'Union Européen
<b>Service d'Aide Médical Urgent</b>	<b>15</b>	Pour obtenir l'intervention d'une équipe médicale lors d'une situation de détresse vitale, ainsi que pour être redirigé vers un organisme de permanence de soins
<b>Police Secours</b>	<b>17</b>	Pour signaler une infraction qui nécessite l'intervention immédiate de la Police/Gendarmerie
<b>Sapeurs-Pompiers</b>	<b>18</b>	Pour signaler une situation de péril ou un accident concernant des biens ou des personnes et obtenir leur intervention rapide
<b>Numéro d'urgence pour les personnes sourdes et malentendantes</b>	<b>114</b>	Si vous êtes victime ou témoin d'une situation d'urgence qui nécessite l'intervention des services de secours. Numéro accessible par FAX et SMS



## ■ ALERTE

### QUE DIRE AUX SECOURS ?

#### ➤ INDIQUER :

1. Votre nom
2. Le numéro du téléphone que vous utilisez
3. La nature de l'évènement : accident, incendie, ...
4. L'adresse précise du lieu de l'évènement ou accident
5. Le nombre de victimes et leur état
6. Ne raccrochez pas : assurez-vous que vous avez donné tous les renseignements nécessaires et attendez qu'on vous dise que vous pouvez raccrocher le téléphone







